

DEC160883DR11

Décision portant nomination de Mme Corinne PINEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5588 intitulée LIPHY

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision n°151290DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement, de l'unité mixte n° UMR 5588 intitulée LIPHY et nommant M. Jean-Louis BARRAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 avril 2015 ;

Considérant que Mme Corinne PINEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS, les 18, 19 et 20 mai et les 1^{er}, 2, 3 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne PINEL, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5588 intitulée LIPHY à compter du 01/01/2016 ;

Mme Corinne PINEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Corinne PINEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 12/04/2016



Le directeur de l'unité
Jean-Louis BARRAT

Jean-Louis BARRAT
Directeur
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université



Pour la présidence
et par délégation
Le Directeur général des services adjoint
Nice